



## **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 28 mai 2018**

Sur convocation individuelle écrite de Madame le Maire, en date du 18 mai 2018, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 28 mai 2018 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame Anne-Catherine WEBER, Maire.

Membres présents : WEBER Anne-Catherine, BAPST Charles, LECKLER Michèle, LAUFFENBURGER Evelyne, LORENTZ Jean-Marc, HORNECKER Sandrine, SCHWENTZEL Martin, BAPST André, JAEGER Christiane, PFISTER Jean-Philippe, POLIFKE Philippe, BAUER Rachel, PORTAZ Pilar, STEINLE Cédric, ECKERT Christian, BRUNEAU Danièle, LARUELLE Alain, LIBS Sylvain, GAUFILLET Jean-Paul, THILLOY Eric

Membres excusés : BAPST Ernest qui a donné procuration à WEBER Anne-Catherine, SIMON Laurence qui a donné procuration à Evelyne LAUFFENBURGER, MATHIEU Béatrice qui a donné procuration à Michèle LECKLER, FISCHER Norbert qui a donné procuration à BAPST Charles, BAPST Grégory qui a donné procuration POLIFKE Philippe, GOETZ Nadine qui a donné procuration à BAPST André, GUTH Lucien qui a donné procuration à GAUFILLET Jean-Paul

### **2018-038 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 26 mars 2018.**

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Le Conseil Municipal,**

- VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,
- VU la réponse 35446 en date du 26 février 1996 de M. le Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation portant sur l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en Alsace-Moselle notamment en ce qui concerne la nomination d'un secrétaire de séance (Conseil d'Etat, 12 juin 1896, Marchand),

**Désigne, à l'unanimité, Madame Estelle ADOLF, adjoint administratif, comme secrétaire de séance.**

**2018-039 ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS**  
**D'ASSISES POUR L'ANNEE 2019**

Conformément à l'article 261 du Code de Procédure Pénale, il appartient au Maire de procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple à celui fixé par les tableaux annexés à l'arrêté préfectoral du 05 avril 2018.

Pour la Commune de Plobsheim, il y a lieu de tirer 9 noms au sort en excluant toutefois les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2019.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive sera dressée au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par une commission spéciale dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure pénale.

**Le résultat du tirage au sort est le suivant :**

<b>N° Bureau Emargement</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Nom marital</b>
3 234	DEUTSCH André	
3 724	REGIOR Vincent	
3 769	SCHAEFFER Nathalie	POINSOT
2 322	FERVAULT Bernard	
2 58	BAERST Caroline	VOELCKER
1 509	KNOLL Francis	
3 708	POINSIGNON Michèle	MUTSCHLER
2 418	GOEPP Géraldine	GAUGER
2 818	MONFRINI Noëlle	ROSENKRAENZER

Suppléants :

<b>N° Bureau Emargement</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Nom marital</b>
2 253	DEBES Sandra	

1 85	BIJNEN Maria Anna	BEAUGENDRE
3 27	ARNOLD Marie-Louise	KLUMPP

#### **2018-040 REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX**

L'article n°36 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), établissement public administratif chargé de mettre en œuvre une politique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Un agent de la commune de Plobsheim est atteint de surdité de réception qui nécessite un appareillage par prothèse auditive.

Par le biais du FIPHFP, la commune a demandé une participation à la prise en charge de cet équipement.

Une subvention d'un montant de 2 300,58 euros correspondant au coût restant à la charge de l'agent, après déduction du remboursement de la sécurité sociale et de sa mutuelle, a été versée à la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le reversement de la somme de 2 300,58 euros à l'agent concerné.**

#### **2018-041 ADHESION A L'AMICALE DES MAIRES DES COMMUNES SUD ET DE L'OUEST DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

Faisant suite au redécoupage des cantons départementaux, il a été constitué une Amicale des Maires des communes du Sud et de l'Ouest de l'Eurométropole de Strasbourg en lieu et place des Amicales des Maires des cantons d'Illkirch-Graffenstaden et de Geispolsheim, et du canton de Mundolsheim.

Les statuts de cette nouvelle Amicale précisent ses objectifs, soit :

- La défense des libertés communales,
- L'étude au point de vue économique, administratif, technique et financier de toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics,
- Nouer entre ses membres des relations amicales,
- Soutenir ses membres et les défendre au besoin contre toute mesure arbitraire.

Monsieur Jean-Paul GAUFILLET demande quel est le rôle de cette amicale, quels sont les services rendus et ce qu'on peut en attendre.

Madame le Maire l'informe que les points abordés lors des réunions de l'Amicale sont très divers, sans aspect politique.

Monsieur Jean-Paul GAUFILLET demande si il y aura des frais de fonctionnement, car la cotisation est relativement élevée.

Madame le Maire répond que non, les cotisations ne serviront pas à rémunérer du personnel, mais financeront des réunions ou des déplacements d'études.

Monsieur Jean-Paul GAUFILLET souhaite savoir si la commune de Plobsheim fait partie du conseil d'administration, et estime que pour un montant de cotisation de 900 €, on est en droit d'attendre des services.

Non, la commune de Plobsheim ne fera pas partie du conseil d'administration, mais Madame le Maire fera des retours réguliers concernant les thèmes abordés lors des réunions de cette amicale.

- Vu les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Vu les statuts de cette Amicale,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à adhérer à l'Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg, pour un montant de 899,80 €.**

**2018-042 MISE AUX NORMES PMR ET AMELIORATION FONCTIONNELLE DU BATIMENT DE LA MAIRIE : APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE**

Vu la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2017 approuvant la signature d'une mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture M-Associés pour un montant de 89 355,00 euros HT, revalorisé à 130 898,60 euros HT à l'issue de la phase APD,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2018 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour un montant de travaux de 1 010 800,00 euros HT,

Le conseil municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à effectuer la procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée, conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble des lots :

Désamiantage  
VR / Aménagement extérieur / Espace Vert  
Gros-œuvre / Démolition  
Charpente bois  
Charpente métallique / Bardage  
Couverture / Zinguerie / Etanchéité  
Menuiserie extérieure bois  
Menuiseries alu + BSO  
Placo / Faux plafond  
Sanitaire  
Chauffage / Rafraichissement / Ventilation  
Electricité  
Chape  
Menuiserie intérieure bois / Signalétique  
Carrelage  
Revêtement de sol souple  
Peinture intérieure  
Serrurerie  
Echafaudage  
Peinture extérieure  
Ascenseur

Madame le Maire rappelle les travaux prévus et présente les différentes phases du chantier.

L'ensemble du matériel et du mobilier actuel sera conservé, hormis les armoires métalliques situées dans les bureaux du rez-de-chaussée, et le mobilier de la salle de conseil qui sera remplacé par du mobilier plus fonctionnel.

Madame Sandrine HORNECKER précise que les armoires métalliques seront néanmoins réutilisées aux ateliers municipaux.

Monsieur Jean-Paul GAUFILLET demande combien de personnes pourront être accueillies dans la future salle du conseil municipal ?

Madame le Maire répond que la pièce est suffisamment spacieuse pour accueillir 33 conseillers municipaux et du public.

Madame Danièle BRUNEAU demande ce que deviendra l'actuelle table du conseil municipal, qui a probablement une histoire ?

Madame le Maire répond que pour l'instant les réflexions sont en cours, mais que toutes les idées sont les bienvenues.

Madame Pilar PORTAZ demande si le sous-sol de la mairie a déjà été inondé par le passé (à cause de l'emplacement du serveur informatique) ?

Monsieur Charles BAPST l'informe que la mairie est construite sur un point haut de la commune, et que le sous-sol n'a jamais été inondé.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer la procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée, conformément à la réglementation en vigueur, pour l'ensemble des lots ci-dessus.**

**2018-043 MISE AUX NORMES PMR ET AMELIORATION FONCTIONNELLE DE LA MAIRIE : DEPLACEMENT DE LA SALLE DE MARIAGE ET DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En raison des travaux de la mairie, la salle de célébration des mariages, également salle du conseil municipal, sera indisponible du 03 septembre 2018 au 30 juin 2019.

Aussi, le conseil municipal est appelé à prendre une délibération disposant que le bâtiment de la Forge, situé 2 rue du Moulin à Plobsheim, lui paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages, faisant également office de salle du conseil municipal, rendue indisponible, et recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune. Les mariages et les conseils municipaux pourront y avoir lieu.

Madame le Maire précise que la petite salle de la Forge ne sera pas louée durant cette période pour y permettre la célébration des mariages.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du bâtiment de la Forge, situé 2 rue du Moulin à Plobsheim, à la célébration de mariages et à la tenue des séances du conseil municipal pendant les travaux de la mairie du 03 septembre au 30 juin 2018.**

## **2018-044 CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE**

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2017 approuvant la signature d'une mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Ateliers D-Form pour un montant de 568 800,00 euros HT pour la tranche ferme 1, non revalorisé à l'issue de la phase APD,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2018 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour un montant de travaux de la tranche ferme 1 de 3 600 000,00 euros HT, de 300 000,00 euros HT pour les travaux de la tranche ferme 2, et de 37 000 euros HT pour la tranche optionnelle de la tranche ferme 2 (aménagement du parking côté Mairie),

Le conseil municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à effectuer la procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée, conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble des lots :

Terrassement / VRD / Aménagement paysager et voirie  
Gros-œuvre  
Charpente bois / Bardage  
Couverture zinc / Etanchéité  
Menuiserie extérieur bois / alu  
Stores - BSO  
Menuiserie intérieure bois  
Plâtrerie / Faux plafonds  
Isolation / Etanchéité à l'air  
Electricité Courant faible et fort  
Sanitaires  
Chauffage / Ventilation  
Carrelage / Faïence  
Revêtements de sols souples  
Peintures  
Echafaudage  
Serrurerie / Métallerie  
Parquet  
Ascenseur  
Infiltrométrie  
Briques de parement PSE  
Photovoltaïque PSE  
Plantations  
Nettoyage

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer la procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée, conformément à la réglementation en vigueur, pour l'ensemble des lots ci-dessus.**

## **2018-045 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 23 MAI 2018**

Madame le Maire présente le compte rendu de la commission Urbanisme.

Concernant le point « Ecole de la Scierie », Madame Rachel BAUER demande quelle est la surface du terrain ?

Madame Christiane JAEGER l'informe qu'elle est de 65 ares, y compris le parking et les bâtiments.

Madame le Maire précise que les membres de la commission Urbanisme travailleront sur la rédaction du cahier des charges.

**Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission urbanisme du 23 mai 2018.**

#### **2018-046 PROMESSE DE VENTE RUE DES FUSILIERS MARINS**

La commune est propriétaire d'un terrain situé rue des Fusiliers Marins, cadastré section 23 parcelle 409/15 d'une contenance de 28,06 ares.

La société Carre Est à Lutterbach envisage un projet de construction et souhaiterait ainsi acquérir ce terrain pour un montant de 566 966 €.

La société SDI (Deiber & Schleiss) est en charge de réaliser la vente.

Madame Rachel BAUER demande si d'autres propositions ont été réceptionnées et souligne que le prix de vente est légèrement inférieur à celui des terrains situés rue des Bleuets.

Non, une seule proposition a été réceptionnée. Le prix proposé est supérieur à l'estimation des domaines et la nature du terrain en longueur explique la différence de prix par rapport à celui de la rue des Bleuets.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente avec la société CARRE EST et tous les documents y afférents.**

#### **2018-047 COMMUNICATIONS**

##### **a) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal du 16 février 2015**

- Décision prise par délégation du Conseil municipal du 16.02.2015 pour la conclusion et de la révision du louage de choses

Le bail de location de l'étang situé au lieu-dit Hinstal à Plobsheim étant arrivé à échéance, un appel à candidature a été lancé.

A l'issue de la procédure, 2 candidatures sont parvenues en mairie.

L'entreprise Scop Espaces Verts a été retenue compte tenu de ces propositions d'aménagement. Le loyer annuel, révisable en fonction de l'indice du fermage, a été fixé à 1 250 euros.

Monsieur Cédric STEINLE demande ce qu'il en est de l'étang « Pfaffengrun » ?

Monsieur Martin SCHWENTZEL l'informe que cet étang aurait dû être mis en conformité, mais que le coût d'investissement était trop élevé pour les propriétaires.

Les services de l'Eurométropole envisagent de racheter cet étang.

**Le conseil municipal prend acte de cette décision.**

##### **b) Autres communications**

- Vente par Logiest de l'ensemble immobilier sis 8 rue du Jeu des Enfants à Neolia, bailleur social.

- Enquête publique sur la demande d'autorisation unique pour le projet de Contournement Ouest de Strasbourg
- Lettre de la famille HOLDER : remerciements
- Mutualisation avec Fegersheim permettant la location de matériel entre les communes.

Monsieur Sylvain LIBS demande s'il y a des pièces d'usure sur les machines ?

Madame le Maire lui dit que oui, et que le prix de location couvre ces dépenses.

- Projet d'extension du réseau de distribution publique du gaz naturel.
- Journée citoyenne : Madame le Maire remercie l'ensemble des participants à cette journée, et plus particulièrement Mesdames Michèle LECKLER et Sophie MARTINEZ et Messieurs Charles BAPST, Martin SCHWENTZEL, Joffrey JEHL qui ont porté ce projet.

Madame Michèle LECKLER prend la parole :

« Je tiens à adresser mes remerciements à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à faire de cette journée une réussite et bien sûr à tous les participants, pour leur implication dans les ateliers proposés.

Cette 2ème Journée Citoyenne a été riche en énergie et en bonne humeur, avec beaucoup d'échanges et de convivialité ! Il s'agit surtout d'une belle démonstration d'engagement collectif, réunissant à la fois habitants, élus et agents, commerçants et associations autour d'un même projet. Cette journée démontre qu'à Plobsheim, de nombreux habitants s'engagent au service de la collectivité.

Merci à tous. »

- Subventions au titre de la DETR et de la DSIL : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les subventions demandées pour la construction du groupe scolaire et pour la mise aux normes de la mairie ne seront pas à la hauteur des attentes.

Monsieur Philippe POLIFKE demande s'il sera éventuellement possible d'intenter un recours ?

Le dépôt d'un recours est possible, il faut au préalable attendre la réception de la notification officielle.

## **2018-048 QUESTIONS ORALES**

Néant

La séance est levée à 21h30